

*L'« œil » observé : critique du contrôle et de la surveillance policière chez Louis Sébastien Mercier et dans les Mémoires secrets*

Christophe Cave

Dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle (1770-1790 en particulier), la police est perçue par les observateurs « philosophes » à la fois comme un objet d'admiration et de contestation. L'éloge des lieutenants de police Sartine par Grimm et Lenoir dans les *Mémoires secrets*, ou encore les chapitres favorables aux valeurs humanistes d'une certaine police dans les *Tableaux de Paris* de Louis Sébastien Mercier, prouvent que le bilan, par ailleurs contesté, n'est pas seulement négatif. Les réformes entreprises par certains Lieutenants de police, et les valeurs au nom desquelles elles furent entreprises, semblent à l'image d'un siècle qui s'éclaire et sait se réformer en accord avec les valeurs philosophiques d'« humanité », de « bienfaisance », de « philanthropie ». Les corpus que nous avons retenus sont symptomatiques de ce désir de rendre compte des réalités multiples voire contradictoires de la police, malgré une vigilance critique.

Leur construction des *realia*, qui n'est pas d'abord littéraire mais se veut « documentaire » (c'est leur point commun), est le résultat d'une tension entre l'analyse objective et l'observation subjective des réalités : corpus de « presse » *a priori* soumis au pacte d'une certaine objectivité de l'information, mais journal d'un « observateur » (le prétendu auteur des *Mémoires secrets*, Bachaumont), *Tableau* analytique et descriptif de Mercier (« Je n'ai voulu que *peindre*, et non *juger* », selon les termes de sa préface), pourtant fruit d'une vision et d'une mise en perspective subjective qui en fait tout l'intérêt. Il s'agit de deux publications majeures de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, toutes deux interdites (mais toutes deux faisant sans doute l'objet d'aménagements de la part de la police, en particulier de Lenoir) et relativement scandaleuses. L'auteur de *l'An 2440*, non plus que les rédacteurs des *Mémoires secrets*, n'ont rien à prou-

ver en matière de remontrances au Roi<sup>1</sup>... Il en ressort une double posture relativement instable du discours sur la police.

Ce qui y est pour nous le plus frappant, après les analyses marquantes de Michel Foucault sur nos sociétés de contrôle, dont il voit se dessiner les contours au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour nous qui surplombons deux siècles pendant lesquels les expériences démocratiques n'ont cessé d'être aux prises avec les modèles dictatoriaux, est sans doute de voir émerger une critique politique de la police. Adossée à la logique politique absolutiste d'Ancien Régime, cette critique du contrôle politique et de la surveillance policière généralisée parle d'arbitraire, d'abus de pouvoir, mais plus encore dessine un discours de vigilance face aux modes de contrôle invisibles, qui s'opèrent au nom du bien public, ou qui s'installent en douce en vue de la manipulation de l'opinion, ou encore qui relèvent de la prise de contrôle de nos corps et de nos esprits<sup>2</sup>.

## LA DOUBLE POSTURE DU DISCOURS SUR LA POLICE

Les observateurs de la fin du siècle sont d'abord des chroniqueurs, enthousiastes parfois, des innovations positives apportées par la gestion de la Police. Le nombre des occurrences dans les deux corpus montre une attention constante à cette nouvelle force qui structure la vie urbaine. La police s'exerce dans les moindres rouages de la machine sociale urbaine. Mercier rend hommage à toutes les innovations qui améliorent la vie quotidienne. Il en tient un compte assez précis, pendant les quelques années d'édition échelonnée du *Tableau* (de 1782 à 1788). De la même façon, les « philosophes » de la *Correspondance littéraire* ou les rédacteurs des *Mémoires*

---

<sup>1</sup> Toutes les références au *Tableau de Paris* sont données dans l'édition de Jean-Claude Bonnet (Paris, *Mercur de France*, 1994, 2 vol.). Les références aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France* (dits de Bachaumont) sont faites à l'édition critique en cours, dir. Christophe Cave (et Suzanne Cornand pour les premiers volumes), Paris, Champion, deux séries parues (2009, vol. 1 à 3; 2010, vol. 4 et 5) : l'édition numérote les différentes notices d'un même jour (a,b,c), et place les Additions (ADD) dans l'ordre chronologique du texte.

<sup>2</sup> On pourrait ici penser à ce qui a pu être appelé le biopolitique par Michel Foucault (*Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard-Seuil, Hautes études, 2004). Voir aussi Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

*secrets* savent saisir dans tous les domaines qui relèvent de la police, inventions techniques des réverbères, améliorations de la voirie, des transports collectifs, de l'urbanisme, de l'organisation des secours en cas d'incendie, tout ce que l'influence du réformisme bienfaisant et philanthropique des Lumières a permis d'accomplir, à travers des hommes tels que d'Argenson, Sartine ou Lenoir surtout. Il n'est qu'à lire, à cet égard, la notice du 2 septembre 1785 des *Mémoires secrets* qui dresse le bilan élogieux de Lenoir, à partir de celui de l'écrivain-journaliste Suard, et qui se clôt sur : « M. Suard a oublié d'ajouter que c'est par le concours de M. Le Noir, que le donjon de Vincennes, vidé de ses prisonniers, ouvert au public, a cessé d'être un monument de l'autorité despotique<sup>3</sup> ». Que Lenoir ait été un allié des rédacteurs des *Mémoires secrets*, ne change rien : l'éloge de Lenoir, sans doute plus juste que celui du terrible d'Argenson par Fontenelle (que Mercier cite, dans son chapitre), est celui d'un homme de qualité, d'un réformateur digne des Lumières, d'un opposant au despotisme<sup>4</sup>.

Dans le préambule au volume 5 du *Tableau*, Mercier définit sa vigilance critique d'observateur averti à l'intérieur de la sphère restreinte de sa zone d'observation qu'est Paris, mais dans un cadre qui est nettement politique. Il oppose ainsi les politiques guerrières des États, qui ne font que le malheur des peuples, à la bienfaisance des instances locales, dont la police est la manifestation la plus nette. Si son rôle d'écrivain consiste à « dire la vérité », à dénoncer les abus et les « droits usurpés », c'est tout en reconnaissant la fonction civilisatrice et socialisante de l'ordre urbain qu'assure la police :

La politique en grand est ordinairement contentieuse, destructive ; ce n'est qu'en petit & du côté des lois de police qu'elle devient douce, utile & bienfaisante. Les ministres des cabinets font que les empires se heurtent & se déchirent ; les officiers municipaux établissent la tranquillité, & il faut les honorer.

<sup>3</sup> *Mémoires secrets*, 2 septembre 1785. « Le résumé des opérations principales de la police durant environ dix ans, que M. Le Noir en a été chargé à deux reprises, est sans doute le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Et c'est à M. Suard qu'on est redevable de cette esquisse rapide. Ce magistrat, pendant toute son administration, a entretenu dans Paris la sûreté, la tranquillité, la salubrité, l'ordre et l'abondance. Jamais il n'y eut moins d'assassinats, de vols et de désordres. [...] Il serait sans doute difficile de trouver une administration plus pleine et plus utilement remplie dans une période de temps aussi courte [...]. » Voir aussi la notice du 23 juillet 1785.

<sup>4</sup> Voir Mercier, *Tableau de Paris*, à la fin du chap. DCXXXII, « D'Argenson » (vol 8), II, p. 368 : « M. Le Noir est aujourd'hui le quatorzième Lieutenant Général de Police de Paris. Il a changé plusieurs fois en un ministère de compassion & d'indulgence un ministère de justice & de rigueur, & l'ordre public n'en a pas souffert ».

Le philosophe respecte donc ces magistrats chargés de l'administration civile, dès qu'ils font leur devoir. C'est à eux qu'il doit sa tranquillité. [...] ainsi les fontaines, les promenades, les spectacles, les voitures publiques & toujours prêtes, les postes, les bureaux, & c. sont autant d'objets de sa reconnaissance, parce qu'il sent que les grandes & véritables commodités sont celles qui appartiennent à tout le monde; il en jouit en entier, & elles ont beau se diviser, elles satisfont autant le particulier que le public<sup>5</sup>.

Les nombreuses références reflètent l'importance des attributions de la Police à la fin de l'Ancien Régime, ainsi que Mercier le souligne dans ses chapitres LXIII, « Lieutenant de Police » et DXLV, « Lieutenant de Police d'Athènes ». Dans celui-ci, il s'interroge sur la multiplicité aberrante des fonctions du lieutenant de police d'Athènes :

Lui fallait-il répondre tour-à-tour à un philosophe, à une jolie femme, à un comédien, à un guerrier, à un espion, à un pontife, à une courtisane, à un colporteur, à un Spartiate, à un exempt, & changer de ton & de langage selon l'état de ces divers personnages ?

Venait-on lui dire : on a tué un homme, & l'on a fait un vaudeville malin ; le feu a pris à tel édifice, & le parterre s'est mutiné contre tel histrion<sup>6</sup> ?

L'extension des champs d'activité réunis sous un seul homme (d'Athènes ou de Paris) peut paraître excessive. Les *Mémoires secrets* en montrent souvent la dimension politique. Ainsi, lorsqu'Albert cumulera la police et la librairie, dans un contexte de lutte contre les écrits « patriotes » (pro-parlementaires) et économiques (en l'occurrence anti-physiocratiques, à l'encontre de la politique libérale choisie par le gouvernement), les *Mémoires secrets* ne manqueront pas de faire remarquer la cohérence de la logique répressive expliquant une telle fusion des responsabilités : « 12 mai 1775b. M. Albert joint à la place de lieutenant général de police, l'inspection de la Librairie, partie bien essentielle dans un moment où les écrivains se tournent vers la politique et le gouvernement, et où tout le monde écrit sur ces matières. » La virtualité critique de la notice se déploie d'autant mieux que le contexte des autres notices de la période, celle des crises frumentaires (la fameuse guerre des farines de 1775), montre d'Albert reprendre la place de Lenoir, remercié par le Roi pour avoir des opinions économiques opposées à celles du ministre des finances physiocrate Turgot, qui prônait la liberté du commerce des grains.

<sup>5</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, « Petit préliminaire » (vol. 5), I, p. 1002.

<sup>6</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DXLV, II, p. 32.

Lorsque Mercier revient (à plusieurs reprises) sur cet exorbitant cumul des fonctions, il lui arrive cependant d'inverser le jugement, pour faire de la contradiction même entre les compétences une garantie possible de bonne politique ; voici ce qu'il écrit, au chapitre DCLXXXIV :

Ainsi les objets les plus disparates ressortissent à son tribunal ; le Clergé, les Chanteurs, les Moines débauchés, & les Danseurs, le régime des grandes & petites Bastilles, & les tracasseries de l'Opéra. Comment de pareils objets peuvent-ils être dirigés par la même tête ? Très bien, parce que c'est par les oppositions, que le pouvoir est grand, & que l'on apprend à juger des choses en politique, c'est-à-dire, relativement à l'ensemble. [...] Aucun Ministre n'est mieux placé pour supprimer un abus, pour faire pâlir un petit tyran, pour consoler un infortuné, pour remédier à un désastre<sup>7</sup>. [...]

Un homme nanti de tant de pouvoirs peut idéalement et paradoxalement faire trembler la tyrannie. Comprenons ici la définition d'une sorte d'idéal politique, vertueux et bienfaisant, que parfois cette fonction incarne, mais dont elle représente aussi la négation, parce qu'une telle concentration de pouvoir dans une fonction telle que celle-là, est une menace permanente (celle de l'abus et de la tyrannie), le fruit d'un régime politique absolu, quelle que soit la vertu de l'homme qui est Lieutenant. On lit encore, dans le même chapitre DCLXXXIV : « Sans ce Ministre, la place de Lieutenant de Police pourrait devenir dangereuse aux citoyens. C'est lui qui, se conduisant par des vues plus amples & plus générales, modifie, selon les circonstances, la rigueur ou la faiblesse de cette branche d'administration<sup>8</sup>. »

Allant plus loin, Mercier parfois justifie la tyrannie policière au nom du bien public, comme dans le chapitre sur les « mouches », qui dénonce le système inquisitorial de surveillance de la police, pour conclure pourtant ainsi :

Cette inquisition, qui peut avoir ses abus, produit la sûreté publique ; & ce grand avantage, cet avantage inestimable, qui nous place, pour la tranquillité particulière, au-dessus des habitants de Londres, ne saurait subsister sans les mouchards.

La Police découvre, dans certaines âmes, des inclinations dangereuses, qui les mèneraient promptement aux forfaits. Tel caractère tourne déjà au crime ; il est

<sup>7</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCLXXXIV, « Département de Paris », II, p. 529.

<sup>8</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCLXXXIV, « Département de Paris », II, p. 530.

temps de le séquestrer de la société ; & quoique ce soit un jugement très délicat à porter, il est impossible néanmoins d'abandonner le châtement aux formes reçues dans les tribunaux ordinaires.

Ce qui manque à la police, selon moi, c'est un tribunal<sup>9</sup>.

Il y a donc une justification possible des moyens employés au profit d'une fin louable, la sécurité publique. L'ordre public, contre la menace du désordre, est une nécessité sociale. Le bien public commence par la « tranquillité » et la sûreté. L'article de Peuchet pour l'*Encyclopédie méthodique*, qui dresse un bilan juste avant la Révolution, définit : « POLICE : partie du gouvernement de l'État, qui a pour objet d'y maintenir l'ordre, la tranquillité et l'usage libre des choses publiques<sup>10</sup>. » Mercier n'est pas du côté des filous, des escrocs et des criminels, en bon bourgeois sans doute. Mais c'est aussi qu'il se situe d'un point de vue surplombant, qui place le lieutenant de police en face de l'expérience du mal, de ses racines, de sa gestation, et lui octroie le pouvoir de lire les cœurs et d'empêcher le développement du pire, pour le plus grand bien de la société, et éventuellement du sujet. Cette vision serait-elle celle d'un écrivain de drames bourgeois, postulant qu'un héros de la transparence puisse lire les cœurs et les redresser, ou bien celle d'un penseur utilitariste, qui postulerait comme Beccaria que seule l'utilité sociale doit déterminer les peines et l'évaluation des délits ? Les deux sans doute. Par ailleurs, Mercier est un des rares écrivains du siècle à avoir observé le Paris social du point de vue du peuple. Il a écrit de belles pages contre les prisons de l'Ancien Régime (« Bicêtre », « Maisons de force »), en fonction d'une analyse très idéologique des enjeux de la sécurité : les pauvres, les indigents, les esclaves économiques, sont ainsi placés dans des situations sociales qui expliquent qu'ils soient poussés parfois au crime, au vol, etc.

Les différents textes de Louis-Sébastien Mercier sur la police démontrent une tentative pour appréhender de manière équilibrée et juste la né-

<sup>9</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCCL, « Signalement », II, pp. 722-723. Les chapitres privilégiés dans cette étude sont : III. *Grandeur démesurée de la Capitale*. Vol. 1 ; LXI. *Hommes de la Police*. Vol. 1 ; LXII. *Le Gnet*. Vol. 1 ; LXIII. *Lieutenant de Police*. Vol. 1 ; CCLXXXIV. *Maisons de Force*. Vol. 3 ; CCLXXXV. *Dépôts*. Vol. 3 ; CCCCLXXXVII. *Enlèvements*. Vol. 5 ; DLXXXI. *Point central*. Vol. 7 ; DL. *Sentences de police*, Vol. 7 ; DXLV. *Lieutenant de Police d'Athènes*. Vol. 7 ; DCXXXII. *D'Argenson*. vol 8 ; DCLXXXIV. *Département de Paris*. vol 9 ; DCCL. *Signalement*. vol 9 ; DCCXLII. *La Foire aux Jambons*. Vol. 9 ; DCCXLIII. *Rumeurs théâtrales*. Vol. 9.

<sup>10</sup> Peuchet, *Encyclopédie méthodique, Police et municipalités*, t. 10, article « Police », p. 637. Voir aussi Catherine Denys, *Police et sécurité au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2002.

cessité politique d'une instance régulatrice qui permet le bon fonctionnement de la société. Mais certains chapitres sont contredits par d'autres : l'incertitude de la posture discursive trahit autant la contradiction des *positions* vis-à-vis de la police que celles de la police. Pourtant, ce qui domine déjà est la remise en cause d'une logique expansionniste, dans laquelle la disproportion est une menace de nature clairement politique.

## CRITIQUE DU CONTRÔLE POLITIQUE DESPOTIQUE

Ces corpus produisent une *critique du contrôle politique* despotique dont la police est la figure et l'instrument. Le Lieutenant de police est effectivement, depuis sa création par Louis XIV, un « homme du Roi ». Cumulant pour plus d'efficacité toutes les fonctions de police auparavant distinctes, le Lieutenant de police est un magistrat au service direct du pouvoir royal. Équivalant à un intendant, il est nommé et révoqué directement par le Roi, et possède les attributions d'un ministre<sup>11</sup>. Mais le propos de certains chapitres est moderne, en ce que la double restriction de la fonction de la police à la sûreté et de celle-ci à la répression, est loin de représenter la multiplicité de ses missions au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme Mercier lui-même le fait comprendre. Or, c'est visiblement une sorte de pensée du complot, une lecture aiguisée des signes, en miroir aux logiques absolutistes d'Ancien Régime, qui fournit une analyse et une représentation critique de l'instrumentalisation politique de la police des plus pertinentes, et à travers elles une lecture politique des phénomènes administratifs et sociaux.

Les *Mémoires secrets*, beaucoup plus paranoïaques encore, soupçonnent toute réforme des institutions. Leur position parlementaire les pousse à décoder tout mouvement de centralisation du pouvoir royal comme une atteinte despotique. Citons à cet égard deux notices emblématiques des *Mémoires secrets*, sous le règne de Louis XVI :

*4 septembre 1778b.* Le ramonage général établi par arrêt du conseil du 22 février 1777, commence à prendre forme et à s'établir en corps, ainsi que différents autres pour différentes parties de la police de Paris déjà mis sur pied. Ils ont un uniforme, ils ont des chefs, ils doivent être disciplinés, et pourront au besoin être convertis en troupes, même militaires, si le cas le requérait ; car sous cette apparence de l'utilité publique et d'un service plus sûr, plus prompt et

<sup>11</sup> Voir *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la dir. de Lucien Bely, Paris, PUF, 1996, articles « Police » et « Lieutenant général de la police ».

moins dispendieux, on voit que le despotisme prend toutes sortes de formes pour avoir des bras à sa disposition, toujours prêts à écraser leurs concitoyens dans des temps d'alarmes et de troubles. (volume 12)

3 avril 1779a. Sous prétexte d'ordre et d'utilité plus grande, le gouvernement continue à se mettre insensiblement à la tête de tous les corps, ordres, états et corporations. Par des lettres patentes du 23 janvier, enregistrées au Parlement le 12 mars, en portant confirmation des statuts pour la communauté des maîtres écrivains, on en établit un bureau particulier, composé de vingt-quatre maîtres de la communauté, lesquels s'occuperont de la perfection des arts et des sciences dépendant de leur profession, et notamment de la vérification des écritures et signatures.

Le lieutenant général de police et le procureur du Roi du Châtelet seront présidents nés de ce bureau. [...] (volume 14)

On voit ainsi que tout privilège nouveau de la police est soupçonné d'être une atteinte aux rares contre-pouvoirs existant dans le système de l'absolutisme royal. Davantage, ce qui est présenté comme relevant du bien public et de l'utilité sociale à l'échelon local fait ici l'objet d'une lecture macro-politique. Et en un sens, ce sont les *Mémoires secrets* qui ont raison, comme une lecture historique du mouvement de centralisation de l'État le montrerait.

Le « despotisme » est régulièrement invoqué chez Mercier, mais plus encore dans les *Mémoires secrets* dont la nature pro-parlementaire (contre la réforme du chancelier Maupeou<sup>12</sup> et en défaveur d'une monarchie absolue qui se passerait du contrepouvoir des parlements) colore la plupart des notices. Ce pseudo-périodique (36 volumes parus de 1777 à 1788, composés de notices au jour de jour, mais publiées avec un écart qui varie entre un an et quinze ans), prend ainsi une tonalité anti-absolutiste qui en fait sa marque de fabrique. C'est au nom d'une monarchie tempérée pour Mercier, d'un équilibre des pouvoirs pour les rédacteurs des *Mémoires secrets*, qu'est formulée la critique de la monarchie. Le discours du périodique, comme celui du *Tableau*, pour cette raison ont été analysés souvent comme « pré-révolutionnaires », même si l'on peut voir aussi en eux la longue tradition de critique politique de l'absolutisme depuis Louis XIV. Le propre de leur critique est qu'elle n'est pas directement politique, sous forme pamphlétaire ou par traités. Elle n'est pas ostensible, ici dissoute dans les fragments de temps et

---

<sup>12</sup> L'exil des parlementaires et leur remplacement par un nouveau parlement en 1771 fut perçu comme un coup d'État.



de réalités qu'imposent les formes morcelées, kaléidoscopiques, adoptées pour parler du temps présent. C'est l'effet de réalité créé par le dispositif périodique de la notice au jour le jour, dans les *Mémoires secrets*, ou le découpage en tranches de réalité sociale, réactualisées par ajout ou corrections, au fil de la publication presque périodique des volumes du *Tableau*, qui imposent un mode de lecture et une temporalité particulières. On y cherche un présent en train de se faire, au plus proche du quotidien et des notations d'un observateur qui assume la partialité de son champ de vision. Ce « journal » du présent semble seulement *décrire* (et dit le faire) un réel qu'en fait il *configure* idéologiquement sans le dire (les *Mémoires secrets*) ou sans trop insister (Mercier). L'optique des *Mémoires secrets*, si l'on suit l'hypothèse d'une dispersion organisée d'un discours pro-parlementaire cohérent, serait de faire passer en douce, de manière répétée, une vision du monde orientée, accréditée par une forme bénigne et en cela trompeuse<sup>13</sup>. L'effet documentaire dans le cas du *Tableau* est presque aussi efficace, mais est concurrencé par un énonciateur ostensible dont le jugement sanctionne ici clairement, bien qu'au coup par coup. Dans les deux cas, on sent bien que ce présent, « gros de l'avenir », comme le dit Mercier (citant Leibnitz en épigraphe à son *An 2440*), a des vertus critiques.

Le despotisme, abus d'un pouvoir local, ministériel ou plus souvent, royal, est figuré par la *représentation du contrôle et de la surveillance*, qui prend différentes formes. Disons pour simplifier que le contrôle est politique, la surveillance policière ; mais les deux s'articulent.

Avant d'en venir aux formes les plus politiques de surveillance, il faut signaler que Mercier évoque souvent la notion de « discipline ». L'aspect militaire de la police, qui trouve ses origines dans sa mission de maintien de l'ordre, et par le contact avec d'autres forces d'ordre (le guet, des appoints militaires occasionnels), est à la fois une menace pour une société civile et déjà une métaphore pour désigner l'enrégimentement des esprits<sup>14</sup>. Sous un tout autre angle, une part importante est consacrée à la question de la Police des spectacles, qui renvoie dans les *Mémoires secrets* en particulier, chez Mercier également, à une conscience très vive de l'instrumentalisa-

<sup>13</sup> Voir, dans *Le Règne de la critique, L'imaginaire culturel des Mémoires secrets*, sous la dir. de Christophe Cave (Paris, Champion, 2010), les articles de Jean Sgard et C. Cave.

<sup>14</sup> Il est aussi question de « régime ». Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCCL, « Signalement », p. 721 : « elle a presque le régime militaire » ; au chap. DCCXLIII, « Rumeurs théâtrales », le « régime militaire » de la « soldatesque » violente le parterre devrait laisser place au droit d'expression acheté à l'entrée.

tion ou de la manipulation politique du champ esthétique. Lorsqu'il est question de la police des spectacles à proprement parler, par exemple dans le chapitre « Rumeurs théâtrales », Mercier oppose l'ordre anglais qui donne au public le pouvoir autorégulé de faire sa police, au système français coercitif :

À Londres, le public fait la police des spectacles, & elle est bien faite. Le fusil, en gênant la liberté à Paris, n'empêche cependant pas toujours les scènes turbulentes. Le public s'irrite contre l'appareil des armes ; & le tumulte effréné s'accroît quelquefois des efforts indiscrets des sentinelles, qui, faites pour figurer dans un champ de bataille, font déplacées dans le temple paisible des muses. Le théâtre semble une prison gardée à vue ; mais quand le parterre a fermenté par degrés, il est difficile d'arrêter son explosion. J'ai vu des jours où se public se sentait comme un besoin de manifester son indépendance, & réagissait, comme las de la contrainte, avec une turbulence d'où s'élevaient des clameurs désordonnées.

Je suis fondé à croire que l'image menaçante qu'offre la police des spectacles, ne fait qu'ajouter à l'humeur du public ; qu'il trouble son plaisir, parce qu'il en trouve un plus grand à braver les habits bleus<sup>15</sup>.

La police des spectacles impose, à l'échelle de l'espace social du divertissement, une surveillance dominée par l'« image menaçante » du fusil, que l'on observait déjà à l'échelle de la ville. Une fois encore Mercier conclut que la police des spectacles est elle aussi à l'image du régime politique. Les *Mémoires secrets* reviennent souvent sur cette reprise en main policière des salles de spectacles à la fin de l'Ancien Régime, et tiennent une chronique assez régulière de la mise en scène des apparitions publiques de la royauté (roi, dauphine, ou reine), dans les rues ou à l'opéra, avec organisation des applaudissements et encadrement militaire de la spectacularisation de la royauté<sup>16</sup>. Mais ils vont jusqu'à formuler deux idées fortes : que les spectacles font l'objet d'une instrumentalisation politique, et que le gouvernement utilise sciemment le spectacle comme *divertissement*, c'est-à-dire moyen de *détourner* le regard de l'essentiel, de détourner de la misère ou des débats politiques. Non contents de traquer les seules manipulations ponctuelles de l'opinion, que l'on oriente par des chansons ou des rumeurs, les rédacteurs dénoncent un contrôle constant des spectacles ou de leur absence, dans une vision concertée de la *désinformation*. À titre d'exemples, soit dans le

<sup>15</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCCXLIII, « Rumeurs théâtrales » (vol. 9), II, pp. 704-705.

<sup>16</sup> Voir Christophe Cave, « L'instrumentalisation politique de l'esthétique », dans *Le Règne de la critique, L'imaginaire culturel des Mémoires secrets*, *op. cit.*

contexte de la révolution anti-parlementaire, soit pendant la guerre des farines, les notices suivantes :

22 août 1772. ADD. La police, toujours attentive, surtout dans ces temps désastreux, à fournir au peuple de l'aliment à sa curiosité et une distraction à sa misère, a imaginé un nouveau spectacle pour l'amuser, d'autant plus agréable pour lui, qu'il ne coûte rien. Depuis quelque temps on voyait chez les marchands d'estampes des caricatures très originales sur nos coiffures élevées appelées *à la monte au ciel*, tant en femmes qu'en hommes. [...]. Cette farce attire un peuple immense.

4 avril 1775b. ADD. On ne sait à quoi attribuer la cessation des violons ordonnée par la police dans les guinguettes, longtemps avant celle des spectacles : les uns ont dit que c'était à cause de la cherté du pain, d'autres par ordre de M. le duc de La Vrillière pour favoriser la foire et le vauhall, auxquels M<sup>me</sup> de Langeac est sans doute intéressée.

## REPRÉSENTATIONS DE LA SURVEILLANCE POLICIÈRE

Mais avant tout, les textes des corpus retenus sont surprenants lorsqu'ils formulent une analyse et une représentation de la surveillance policière.

Ainsi, pour Mercier, Paris étant une synecdoque de la France (voir le chapitre III, « Grandeur démesurée de la capitale », vol. 1), le contrôle qui s'exerce dans la ville est révélateur du système politique : c'est une « ville qui sera toujours chère à un gouvernement dont la tête est aussi disproportionnée que la capitale l'est au royaume ». Ce chapitre III, qui vise à dénoncer la disproportion de Paris, les effets néfastes de la mégalopole en tant que pompe aspirante des richesses du pays et de la main d'œuvre rurale (l'exode rural commencé), montre aussi le caractère politique de cette concentration :

Le gouvernement [...] y précipite la foule comme on enclave des moutons dans un pré, afin que la gueule des mâtins ayant une moindre surface à parcourir, puisse les ranger plus facilement sous la loi commune. Enfin Paris est un gouffre où se fond l'espèce humaine ; c'est là qu'elle est sous la clef ; on n'entre, on ne sort que sous des guichets où règnent des yeux d'Argus<sup>17</sup>.

Ce passage est un condensé de motifs récurrents : la ville-gouffre, la ville-prison. Mais cette prison est un *panoptikon* avant l'heure puisque Mer-

<sup>17</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. III, « Grandeur démesurée de la Capitale » (vol. 1), I, p. 32.

cier fait l'hypothèse que la concentration urbaine et sa clôture (par les nouvelles portes – barrières douanières – de Ledoux) facilitent le contrôle panoramique et simultané du troupeau humain; contrôle politique (le « gouvernement absolu », ou plus loin la mention du prince qui « tient en cage » ses sujets) qui s'exerce *via* la surveillance policière: Argus, ou la gueule des mâtins qui mettent sous clef. L'image de l'œil joue alors son rôle: les yeux d'Argus, déclinés sous leur incarnation multiple du guet, des mouches, des espions, etc, sont au service du Magistrat, le Lieutenant, qui centralise le contrôle. À son endroit, Mercier emploie souvent l'expression « l'œil du magistrat ».

Les yeux sont d'ailleurs surveillés par d'autres yeux, eux-mêmes sous le regard de l'Œil: « Les espions ont d'autres espions à leurs trousses, qui les surveillent, et qui voient s'ils font leur devoir. [...] On les traite rigoureusement, quand ils abusent l'œil du magistrat. » (chap. LXI, « Hommes de la Police »). L'œil est au centre, il rayonne, et reste ouvert. Mercier, que nous nous permettons de citer un peu longuement, propose dans son chapitre « Point central », une réflexion sur le centre et la périphérie, qui une fois encore superpose au modèle de la ville ou de l'État celui de la police.

Après avoir considéré les différentes parties qui forment la police de la capitale, on aperçoit encore tous les rayons qui s'échappent du centre à la circonférence. Combien de ramifications sortent du même tronc! Comme les branches s'étendent au loin! Quelle impulsion cette ville ne donne-t-elle pas à d'autres villes voisines?

La police de Paris a une correspondance étroite avec la police de Versailles, de Saint Germain-en-Laye; & s'étendant plus loin, avec celles de Lyon & des autres villes provinciales: car on sent bien qu'elle serait imparfaite, si elle ne pouvait suivre le perturbateur de l'ordre public, & si la distance de quelques lieues le mettait à l'abri des recherches.

La correspondance de la police parisienne ne se borne donc pas à son enceinte; elle règne plus loin, elle va jusqu'à Bruxelles; & c'est dans les villes où la langue imprudente ou téméraire croirait pouvoir se donner le plus de licence, que l'administration vigilante épie les discours & surveille ceux qui établiraient leur audace sur le degré d'éloignement.

Ainsi la police de Paris, après avoir embrassé la France, pénètre encore en Suisse, en Hollande, en Allemagne; & quand il en est besoin, l'œil est ouvert de toutes parts sur ce qui peut intéresser le gouvernement. Quand il veut être instruit, il l'est à coup sûr; quand il veut frapper sérieusement, il est rare qu'il manque son coup<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DLXXXI, « Point central » (vol. 7), II, pp. 160-161.

Mercier décrit un *réseau de surveillance* et d'informations (d'informateurs) sans limite, sinon celles de l'Europe, comme si tout le système de communication et d'information dont les Lumières ont vanté l'expansion libératrice, était ici déployé pour contrôler les sujets. Voltaire, qui écrivit des lettres de dénégation, des lettres ostensibles, et de fausses vraies lettres pour jouer à cache-cache avec un régime de censure postale, lorsqu'il écrit l'article « Postes » de ses *Questions sur l'encyclopédie*, envisage le réseau postal comme une nouvelle utopie « libérale » et plaisante au sujet de la cryptographie qu'il pratique. Mercier, au contraire, est habité d'un imaginaire plus sombre du réseau ; sa vue surplombante est aussi une vue du dessous, qui va résonner avec les visions des *Nuits de Paris* de son futur ami Rétif de la Bretonne. C'est ici le degré de développement de l'espionnage qui figure le degré de développement d'un pays : l'absolutisme français règne par un contrôle indu par delà ses frontières. Le premier paragraphe laisse croire ironiquement à une utopie policière, qui prendrait son modèle de développement dans ceux des encyclopédistes (arbre, germination, circulation de l'information ou lumière qui se répand de proche en proche), si ce n'est qu'ici il s'agit plutôt d'une pieuvre dangereuse, ou pire encore. Ce qui est décrit procure l'effroi des beaux crimes (d'État), car c'est la perfection d'une machine dont il est question, à laquelle on n'échappe pas.

Au fond, ce que Mercier décrit est le *perfectionnement d'une civilisation de l'information, de son contrôle et de sa manipulation à des fins politiques*, l'envers (et le produit) des Lumières. Ce qui est effrayant est qu'il *voit* déjà toute la machine à contrôler, que théorise par ailleurs si bien Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, se mettre en place sur un mode qui nous est familier, celui de l'inéluctable et de la totalité (des totalitarismes). La description d'un système de surveillance totale en régime absolutiste, qui pourrait passer à tort pour fantasmagorique, trouve de nos jours une réplique dans les « veilles » de l'opinion qui complètent les « écoutes » (locales ou celles d'échelon), pour fournir une surveillance globale de toutes les sources d'informations<sup>19</sup>. Les « veilles » sont pensées sans doute à la fois sur le modèle d'une machine que l'on met en veille sans jamais l'éteindre, et d'un système de vigilance qui implique que la surveillance ne s'arrête jamais, rien n'échappe aux yeux numériques. C'est déjà ce que le réseau des correspondances et des mouches ou des espions organise chez Mercier, qui à l'occasion rappelle que cela a pu être pire :

<sup>19</sup> Tandis que le site web Wikileaks révèle – ce que tout le monde sait, comme dans le monde de Mercier – que l'espionnage à grande échelle est une des bases des régimes démocratiques.

Il fut un temps, sous Louis XV, où les espions étaient si multipliés, qu'il était défendu à des amis qui se réunissaient ensemble, de s'épancher mutuellement leurs cœurs sur des intérêts qui les affectaient vivement. L'inquisition ministérielle avait mis ses sentinelles à la porte de toutes les salles, & des écouteurs dans tous les cabinets; on punissait, comme des complots dangereux, des confidences naïves, faites par des amis à des amis, & destinées à mourir dans le lieu même qui les avait reçues.

Ces recherches odieuses empoisonnaient la vie sociale, privaient les hommes des plaisirs les plus innocents, & transformaient les citoyens en ennemis qui tremblaient de s'ouvrir l'un à l'autre<sup>20</sup>.

Le passé ici évoqué, à la place du présent dont on veut croire qu'il est en train de devenir meilleur, bien que d'autres chapitres en fassent douter, décrit une « inquisition » politique: ce régime « totalitaire » ne laisse aucun espace libre au privé des sujets, auxquels on a déjà soustrait le droit de s'exprimer dans l'espace public. C'est tout lien humain qui est ici menacé, et la peur d'être espionné peut alors parfaitement se substituer à la réalité: « On a enflé la liste de ces hommes uniquement occupés à suivre les actions des autres, c'est une erreur utile à la Police: tandis qu'on imagine que tout est peuplé d'espions, elle en a moins à payer, & la langue des babillards indiscrets devient plus circonspecte<sup>21</sup> ». La « société de contrôle » se fonde en grande partie sur des techniques et sur la technique, mais aussi sur le consentement arraché aux sujets par l'intériorisation du contrôle. On comprend ici que la *mise en crise* de l'ancien système, que la mort de Louis XV n'a pas rendu caduc, est radicale, mais qu'elle n'était que prémonitoire.

Mercier se distingue des *Mémoires secrets* par la part de *scénarisation* littéraire des situations de surveillance. Il développe des anecdotes, des micro récits, sortes d'esquisses ou de caricatures, d'accéléérés aussi, de scènes de rues qui montrent ce que d'autres textes analyses ou décrivent. Ainsi, le chapitre « Signalement » transforme en récit ce que Mercier avait déjà dit de la fidélité photographique (ici littéraire) des portraits signalétiques: « Le signalement qu'on fait de l'homme, est un véritable portrait auquel il est impossible de se méprendre; & l'art de décrire ainsi la figure avec la parole, est poussée si loin, que le meilleur écrivain, en y réfléchissant beaucoup, n'y saurait rien ajouter, ni se servir d'autres expressions » (chap. LXI, « Hommes de la Police »). Le récit narrativise l'implacable visibilité qui en découle:

<sup>20</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. LXI, « Hommes de la Police », I, p. 162.

<sup>21</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCCXLIX, « Signalement » (vol 9), II, p. 722.

Quand un homme est *signalé*, il ne peut plus faire un pas sans être suivi ; livré aux mouches, il a beau modérer sa marche ou l'accélérer, un œil sûr & infatigable l'environne & ne l'abandonne point. Il est reconduit tous les soirs chez lui. Quelquefois, pour se dérober, il entre dans une porte cochère ; & quand il sort, il voit un homme qui rentre. Il croit alors avoir mis en défaut les mouches ; il en a six au lieu d'une. Si, passé le coin d'une rue, il s'arrête court, collé contre l'angle, on passera à dix pas de lui sans le regarder ; mais si, impatienté ou furieux, il prend à la gorge une de ces mouches, elle se laisse battre, jette un coup d'œil à un passant, & semble prendre la fuite. Ce passant ne désespère point la rue ; c'est alors un enchaînement d'Argus. La rapidité de la course, ou la lenteur raisonnée, ne dérobent point celui dont on suit les pas ; il lui faudrait l'anneau de Gygès ; encore la mouche dirait-elle : *il est disparu là*.

Un étranger s'étant aperçu que des mouches passaient successivement devant lui, & le signalaient, tira de sa poche son adresse, & la leur donna. *Très-bien !* dit l'un ; *mais vous déménagez après-demain*. Cela était vrai<sup>22</sup>.

Aux yeux d'Argus répond l'anneau de Gygès, ici inutile. Ce monde n'est pas celui des sylphes ni des contes de fées, nul n'échappe à sa visibilité biopolitique. Tous les cas de figure épuisent les possibilités de fuite et l'individu est démuni face à la machine policière. L'œil ou les yeux ne disent plus rien d'un visage ou d'une vision : il ne reste qu'une administration dont la logique mécanique a échappé à ses promoteurs. Mercier dit bien d'ailleurs que quand bien même le Lieutenant serait un honnête homme, la nature des exempts, des mouches et de tout un personnel policier interlope, bien proche des gouffres moraux qu'ils sont censés combattre, n'assure aucune garantie.

On pourrait citer d'autres exemples de scénarios, en particulier le passage du chap. XLVII qui met en récit les « enlèvements » policiers, sur lesquels Mercier revient ; l'abus et l'arbitraire en sont dénoncés en même temps que les lieux qui en sont la destination, maisons de force, prisons en tous genre du régime absolu (« Enlèvements »)<sup>23</sup>. Mercier accumule les cas constatés à la suite par le même observateur. Ces arrestations arbitraires relèvent davantage du rapt que d'une procédure légale ou juridique, leur violence consistant aussi à soustraire de la société ou aux tribunaux certains cas, qui disparaissent de l'espace public. L'omnivisibilité due à l'impossibilité de se rendre invisible aux yeux de la police se double alors d'une invisibilité résultant des méthodes de captation et des lieux de détention arbitraires du système politico-policier.

<sup>22</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. DCCXLIX, « Signalement », II, pp. 721-722.

<sup>23</sup> Voir aussi par exemple les chap. LXII, « Le Guet », et LXIII, « Lieutenant de police ».

Si les figures de la police (lieutenant, inspecteurs, espions, mouches, enquête et filature, signalement, etc.) ne permettent pas encore chez Mercier une fictionalisation telle qu'on l'observera dans le romanesque du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, fondé sur le personnel policier (figure de l'inspecteur ou de l'enquêteur), n'y a-t-il pas ébauche cependant de ce qui sera au principe du roman policier, lorsque Mercier envisage le lieutenant ou son ministère comme un lieu de connaissance du cœur humain, de ses vices, du gouffre de la société<sup>25</sup>? Il s'agit ici d'une forme inversée de la scénarisation négative : la représentation de la police comme point privilégié de connaissance. Le lieutenant fait figure de philosophe du réel, dont la science des hommes est expérimentale :

Si ce magistrat voulait communiquer au philosophe tout ce qu'il sait, tout ce qu'il apprend, tout ce qu'il voit, & lui faire part de certaines choses secrètes, dont lui seul est à peu près bien instruit, il n'y aurait rien de si curieux & de si instructif sous la plume du philosophe : le philosophe étonnerait tous ses confrères. Mais ce magistrat est comme le grand pénitencier ; il entend tout, ne rapporte rien, & n'est pas étonné de certains délits au même degré que le serait un autre homme. À force de voir les ruses de la friponnerie, les crimes du vice, les trahisons secrètes, & toute la fange impure des passions humaines, ce magistrat a nécessairement un peu de peine à croire à la probité et à la vertu des honnêtes gens. Il est dans un état perpétuel de défiance ; &, au fond, il doit posséder ce caractère-là ; car il ne doit rien croire d'impossible, après les leçons extraordinaires qu'il a reçues des hommes & des événements, et sa charge lui commande un doute continu et sévère<sup>26</sup>.

C'est le rêve de la connaissance des passions humaines et des extrêmes de la morale qui se concentre en lui<sup>27</sup>. L'information inédite dont il est dépositaire est aussi une source de récits possibles. Cet imaginaire de la police, romanesque et métaphysique, anticipe sur Balzac et Hugo : il y a un peu de Javert dans ce lieutenant. Imaginer le savoir de cet homme qui a tant vu, et tant entendu, c'est aussi fournir le mode d'emploi de Mercier lui-même, construisant un observateur qui pour la première fois tente d'envi-

<sup>24</sup> Voir l'article de Nicolas Gauthier dans le présent numéro d'*Orages*.

<sup>25</sup> Au chap. CDL, « Boueurs », Mercier compare, à propos de « toutes ces âmes de boue qui infestent la société », le travail des éboueurs à celui des inspecteurs : « Les inspecteurs font au moral ce que les boueurs font au physique. Mais ils n'enlèvent pas tout » (II, p. 1239).

<sup>26</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. LXIII, I, pp. 171-172.

<sup>27</sup> Même idée au chap. DXLV, II, p. 35.



sager cette radiographie physique et morale du Paris invisible, celui que l'on ne représentait pas, ce Paris des sans voix et des oubliés, ce Paris souterrain aussi. La police est, de ce point de vue, le point de projection du fantasme de la transparence sans obstacle, qui donnerait accès à tout ce qui est en nous dissimulé, et tout ce qui du réel est au regard ordinaire, quotidien, de surface, caché. Point de focalisation d'une centralisation despotique de l'information, cette fois valorisée, il faut envisager qu'il ne soit cependant que l'anamorphose d'une forme monstrueuse, dont nous avons ici dessiné les contours.

La multiplicité des fonctions de la police au XVIII<sup>e</sup> siècle produit une image contrastée. Si la valorisation des innovations au service du bien public s'impose, la vision politique des *Mémoires secrets* y discerne parfois déjà des intentions politiques cachées. L'éloge de la sûreté ne suffit pas non plus. Nulle joie à se savoir si bien protégé, si l'on se sait si bien surveillé. Même si Mercier laisse entendre que l'époque de l'espionnage des salons est révolue, le système de contrôle qu'il représente de manière répétitive au fil des chapitres dresse un réquisitoire politique à l'éloquence vibrante. Les *Mémoires secrets* font écho à Mercier pour proposer (à juste titre) une lecture paranoïaque des modes de contrôle politique (veille, manipulation et organisation de l'opinion et de la sphère publique, contrôle des espaces privés) qui s'exercent à travers les figures de la surveillance policière. Modèle centralisé de la surveillance, l'œil de la police est partout, s'étend loin, et impose un univers effrayant. Le système décrit est bien celui d'une implacable machine, qui ébauche une société de contrôle fondée sur la représentation d'une « discipline » militaire, d'un réseau global de surveillance, et plus encore sur l'intériorisation du contrôle par les sujets. L'image, plus rare et concurrente, des facettes du kaléidoscope social, qui ne renvoient à aucun centre, ne peut qu'amplifier l'inquiétude face à une « administration » policière qui fait fonctionner toute seule et sans garantie une logique despotique. Ce que nous avons voulu esquisser ici, en utilisant à l'occasion les concepts bien connus de Michel Foucault, est l'idée qu'il ne s'agit aucunement des derniers soubresauts de l'Ancien Régime absolutiste, mais plutôt des premières configurations de la modernité — qui semble encore être la nôtre.